

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**COMMISSION
COMMUNALE
MENUS**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **22**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/344

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongrachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à délibération du Conseil municipal.

IL propose la création d'une commission Menu.

Cette commission aura pour rôle de veiller, en collaboration avec la Société de restauration prestataire de la commune, au bon fonctionnement du service de restauration avec une vigilance particulière quant à l'équilibre des menus, au suivi de la qualité et à la présentation des repas.

Elle sera ainsi composée :

- 4 membres élus dont le ou les délégués aux Ecoles
- 1 représentant de l'ASLH
- 1 représentant responsable de la cantine
- 1 représentant école maternelle
- 1 représentant école élémentaire
- 2 représentants de la FCPE
- 1 ou 2 représentants de la Société de restauration

Elle se réunira autant de fois que nécessaire et, préalablement, à la validation des menus.

Un compte rendu devra être établi après chaque réunion avec diffusion à tous les membres représentant cette commission.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

Il propose :

Elus :

- Madame Isabelle SUEUR-PARENT
- Madame Virginie VIEVILLE
- Madame Marguerite FONT
- Madame Maryse POSTOLLE

ALSH :

- 1 représentant

Service cantine :

- 1 représentant

Ecole maternelle :

- 1 représentant

Ecole élémentaire :

- 1 représentant

FCPE :

- 2 représentants

Société de restauration :

- 2 représentants

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité :

APPROUVE la liste des membres de la commission menu, telle qu'établit ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#